

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1075

27 mai 2009

SOMMAIRE

"1" Hotels & Residences International, S.à r.l.	51593	H.N.L. Investments S.à r.l.	51592
ABC Instal Société S.n.c.	51588	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-deuxième (282.) S.e.c.s.	51572
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l.	51555	Jatsch S.à r.l.	51557
Amtrust Captive Holdings Limited	51597	Kompass Luxembourg	51600
Arcavest Project s.à r.l.	51568	Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l.	51558
Astraios S.à r.l.	51557	Levanter Real 2 S.à r.l.	51556
Barbet Holding S.A.	51567	Locamar S.A.	51571
BEA Investments S.A.	51559	Lux-Energy S.A.	51600
Bijoux Tendance S.à r.l.	51562	Magenda-J S.A.	51560
Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch	51558	MAST CONSULT, société à responsabilité limitée	51585
Brotadura Zrt. Luxembourg Branch	51558	MAST CONSULT, société à responsabilité limitée, CONSULTANT EN MANUTENTION ET STOCKAGE	51585
C2 S. à r.l.	51576	MGM 1 S.à r.l.	51589
Caninvest S.A.	51562	Moselle Properties S.à r.l.	51599
Cervinia S.A.	51565	Mountain View S.A.	51594
CI CEL S.A.	51580	MRM & Partners S.à r.l.	51565
Comitalu S.A.	51559	NHS Investments S.A.	51584
Creutz & Partners, Global Asset Management S.A.	51560	Outback S.A.	51555
Dreadnought Investments Limited S.à r.l.	51595	Perseus Immobilien Gesellschaft 11	51556
EIE S.A.	51554	Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l.	51554
Elia Peintures et Constructions Sàrl	51570	Sensit Communications GmbH	51578
Europa Kinghill S.à r.l.	51556	Sigma Soft & Consult S.à r.l.	51574
Europa Real Estate S.à r.l.	51580	Skandia Invest S.A.	51579
Evrard S.à r.l.	51558	SmartHome Technology S.à r.l.	51574
Financière d'Investissements	51557	Société Civile Immobilière Elbert	51582
Frabosa Consulting S.à r.l.	51577	Solum Parc Rischard S.A.	51559
Générale d'Hôtellerie S.A.	51561	Standard Kay S.A.	51596
Gigalux S.A.	51561	Strawjam Finance S.A.	51555
Giorgione Holding S.A.	51564	Support Science Global S.à r.l.	51564
Global Palaces Real Estate S.à r.l.	51563	Support Science International S.à r.l.	51560
HBI Nissanstrasse S.à r.l.	51589	Taxand	51599
HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl	51554	UPSWEEP INVEST S.A. Société de gestion de patrimoine familial	51563
Hinton International Investment S.A.	51596		

EIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 55.344.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour EIE S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009060495/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00874. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 76.005.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II SARL

société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009060496/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00873. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 143.700.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 avril 2009

Première résolution

L'Associé Unique prend acte des démissions de Messieurs Christophe DAVEZAC et Daniel ADAM de leur mandat de Gérant de classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme deux Gérants de classe A pour une durée indéterminée: Monsieur Mathieu VILLAUME, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant au 1 Am Gronn L- 5222 Sandweiler, (Grand Duché du Luxembourg) et Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg).

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060291/20.

(090069720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Outback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 143.344.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour OUTBACK S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009060497/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00870. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Strawjam Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.271.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 23 avril 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société Strawjam Finance S.A. dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été dénoncé le 4 janvier 2007.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2009060154/16.

(090069861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 725.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 28. April 2009 zwischen der Allianz Versicherungs-AG, einer Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 75.727 einerseits, und der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 128.975 andererseits, geht hervor, dass die Allianz Versicherungs-AG ihre gesamte Beteiligung in der Gesellschaft, bestehend aus 825.000 Anteilen, an die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., mit Wirkung zum 12. Mai 2009 übertragen hat.

Die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. hält demnach mit Wirkung zum 12. Mai 2009 insgesamt 6.250.000 Anteile.
Zwecks Veröffentlichung im Luxemburgischen Amtsblatt Mémorial C.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009060086/21.

(090069826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Perseus Immobilien Gesellschaft 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.800.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 18. Februar 2009

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Herr Paul OBEY, Privatangestellter, geboren am 5. März 1966 in Bexley (England), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Michael FURTH geboren am 29. April 1968 in Che (Irland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 28. April 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009060158/16.

(090069468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 05 mai 2009

Première résolution

L'associé unique de la société accepte la démission de Monsieur Laurent KIND de son poste de gérant B de la société avec effet au 03 avril 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique de la société nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet au 05 mai 2009.

Monsieur Alain PEIGNEUX est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060198/21.

(090069572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Europa Kingshill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 589.225,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.396.

*Extrait des résolutions prises par le conseil
de gérance de la Société à Luxembourg en date du 30 avril 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009060023/17.

(090069944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Jatsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 58.194.

Extrait de cession de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales en date du 1^{er} avril 2009, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

Monsieur Stéphane SABELLA, demeurant au 55, Op der Hobuch, L-5832 Fentange: 255 parts sociales.

Monsieur Tanguy MATTHIEU, demeurant au 4, Avenue Vauban, F-57100 Thionville, France: 255 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JATSCH S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060060/17.

(090069617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Astraios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 142.930.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 30 avril 2009

Il résulte des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 30 avril 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009060027/16.

(090069927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

FINADI, Financière d'Investissements, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.710.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 avril 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Madame Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Michel JENTGES a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société anonyme H.R.T. Révision S.A. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme,

Pour Financière d'Investissements, en abrégé FINADI

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009059968/21.

(090069910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.198.

—
Résolution adoptée par le gérant unique de la Société en date du 31 mars 2009

Il résulte de la résolution adoptée par le gérant unique de la Société en date du 31 mars 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009060006/15.

(090069962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Evrard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 81.528.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation signée le 7 janvier 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Evrard Sàrl ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet le 5 mai 2009:

- Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- T.C.G. Gestion S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2009.

Doeke van der Molen / Severine Canova.

Référence de publication: 2009060042/19.

(090069569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Brotadura Zrt. Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de Bimbo Hungria Zrt. en date du 17 mars 2009 que l'actionnaire a pris la décision suivante:

La personne morale de droit étranger a pour dénomination Bimbo Hungria Zrt à compter du 17 mars 2009.

Par ailleurs, il résulte des résolutions des Administrateurs de Bimbo Hungria Zrt. en date du 5 mai 2009 que les Administrateurs ont pris la décision suivante:

La succursale luxembourgeoise a pour dénomination Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch à compter du 17 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bimbo Hungria Zrt. Luxembourg Branch

(Anciennement Brotadura Zrt. Luxembourg Branch)

Jacob Mudde

Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2009059969/20.

(090069799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.913.

—
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée
générale extraordinaire tenue au siège de la société le 11 janvier 2008*

Nomination de Monsieur Jean-Denis RICHARD demeurant au 67, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie C de la société. L'administrateur de catégorie C n'aura aucun pouvoir de signature dans la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SOLUM PARC RISCHARD S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009060061/17.

(090069620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

BEA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.116.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BEA INVESTMENTS SA qui s'est tenue en date du 23 mars 2009 que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco, a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009060241/18.

(090069534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Comitalu S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 324.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 28.627.

—
Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 23 mai 2009 que:

- Monsieur Jean PRIEUX, administrateur, demeurant à F-51100 Reims, 19, rue Martin Peller est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009060222/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.437.

*Auszug aus dem Protokoll über die 39. Sitzung des Verwaltungsrates am Montag, 5. Januar 2009 um 10.00 Uhr
in 61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach*

Es wurde beschlossen,

1) Den Rücktritt zum 22. Dezember 2008 von Herrn Christoph Keutgen, wohnhaft in B-4280 HANNUT, Rue de la Justice als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied (tägliche Geschäftsführung und Verwaltungsratsmitglied), anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 5. Januar 2009.

Für Creutz & Partners, Global Asset Management S.A.

Der Verwaltungsrat

Gaëtane Creutz-Dommel / Yves Creutz

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009060641/19.

(090070432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Support Science International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.496.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 mai 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Support Science International S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Georges Scheuer / Jean-Christophe DAUPHIN

Référence de publication: 2009060229/21.

(090069497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Magenda-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 49.936.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 24 avril 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD., 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 20 mars 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnel-

lement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 20 mars 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 24 avril 2009.

Pour MAGENDA-J S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009060277/30.

(090070166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Générale d'Hôtellerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.464.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 avril 2009 que:

- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, né le 25/07/1969 à Echternach, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé administrateur de la société pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Suite à cette nomination, le conseil d'administration est désormais composé de Messieurs André COINTET, Jean-Pierre HELAINE, Robert MOLINARI et Dan EPPS.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060227/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Gigalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.461.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 avril 2009

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Dominique Audia, employé privé, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mmes Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009060097/29.

(090070007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Caninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.788.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 17 avril 2009 au siège social de la société que:

- 1) Le mandat de European Audit Sàrl en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec immédiat..
- 2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco, a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.
- 3) Monsieur Sven Heuertz avec son adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg, a été nommé comme nouveau Administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de Mademoiselle Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009060248/21.

(090069644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Bijoux Tendance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.008.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Muriel BACK, commerçante, demeurant à B-6791 Athus, 13, avenue des Chasseurs Ardennais.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- I.- Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée BIJOUX TENDANCE S.à r.l., avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.008 (NIN 2005 2427 704).
- II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.
- III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 31 janvier 2006.
- IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite la comparante, en sa qualité d'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société. Elle déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associée unique.

51563

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Quatrième résolution

L'associée unique donne décharge à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associée unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et elle requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BACK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 mai 2009. Relation: ECH/2009/553. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009060640/201/43.

(090070443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

UPSWEEP INVEST S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.324.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 17 avril 2009 au siège social de la société que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco, a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009060244/20.

(090069627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Global Palaces Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.536.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 avril 2009

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 121 Avenue de Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte des démissions de Messieurs Christophe DAVEZAC et Daniel ADAM de leur mandat de Gérant de classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme comme Gérant de classe A pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu VILLAUME, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, (Grand-Duché du Luxembourg).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transformer la classe du mandat de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) de la classe B à la classe A, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009060259/25.

(090069722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Support Science Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.495.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 mai 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Support Science Global S.à r.l.

Fortis Intertrust Luxembourg) S.A.

Georges Scheuer / Jean-Christophe DAUPHIN

Référence de publication: 2009060231/21.

(090069509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.679.

Dans sa décision du 30 mars 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 30 mars 2009.

- D'accepter la démission, avec effet au 30 mars 2009, des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

Monsieur Vincent THILL né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Monsieur Sandro CAPUZZO né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Monsieur Stefano DE MEO né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

- de nommer avec effet au 30 mars 2009, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

- Monsieur Davide Murari né le 14 juin 1967 à Vérone en Italie, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Mirko La Rocca né le 16 avril 1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Adam né le 18 juillet 1972 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 4 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 30.06.2010 à tenir en 2010.

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir I.C. Dom-Com Sàrl ayant son siège social à Luxembourg, 69 rue de la Semois L-2533, avec effet au 30 mars 2009.

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 30 mars 2009, Madame Francesca Docchio, résidant professionnellement au 18, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels de l'exercice clôturant le 30 juin 2009.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2009 qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
GIORGIONE HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009060267/39.

(090070037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Cervinia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 19.789.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Monsieur Dieter JAKOB, demeurant 7, Föhrenstrasse, CH-4104 OBERWIL (Suisse) et de Monsieur Hans KAEGI, demeurant 53, Au Village, CH-2935 BEURNEVESEN (Suisse) ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2009

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009060067/21.

(090069709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

MRM & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: MRM Distribution.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 25-27, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 146.071.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme Fegon International SA, exploitant encore sous l'enseigne 'IBS-Investor's Business Services', inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 72287, section B, établie à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, ici valablement représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, domicilié au siège social de la société.

Laquelle comparante a, par son représentant, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination "MRM & Partners S.à r.l."

La société exercera son activité également sous l'enseigne commerciale de "MRM Distribution".

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la prestation de services administratifs, et de secrétariat
- le simple commerce de produits finis de tous genres, sans intervention dans la production, ainsi que le commissionnement pour ces mêmes produits.
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières (SOPARFI)". La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124.-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort que de l'accord de l'associé unique respectivement de l'accord unanime des associés.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique, qui désigne ses pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 10. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesures transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

51567

Souscription et Libération

Le comparant Fegon International SA, préqualifiée a déclaré souscrire toutes les parts et les a été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 900.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a.- Mademoiselle Marga MENGATO, née le 30 juillet 1982 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-1218 Luxembourg, 25-27, rue Baudouin, gérante technique, et

b.- Monsieur Claude KARP, né le 11 octobre 1972 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-6170 Godbrange, 20, rue des Champs, gérant administratif

Dans le cadre de la gestion journalière la société est valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

- Le siège social est établi à L-1218 Luxembourg, 25-27, rue Baudouin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.KARP, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15423. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060607/206/95.

(090070336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Barbet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.842.

Suite à l'assemblée Générale des actionnaires de la société Barbet Holding S.A. en date du 16 octobre 2008 les décisions suivantes ont été prises:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés à compter du 16 octobre 2008 jusqu'à assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

- La société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société

- La société EQ Management and Consultancy Limited, immatriculée sous le numéro LL00401 au Registry of Companies of Labuan, Malaisie et ayant son siège social au Brumby House 1st Floor, 87011 Labuan, Malaisie, en tant qu'administrateur de la Société

- La société Homestead Management Inc, immatriculée sous le numéro 574319 au Registrar of International Business companies, Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social au Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur de la Société.

2. Le mandat du commissaire aux comptes suivant est renouvelé à compter du 16 octobre 2008 jusqu'à assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

- La société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg en tant que commissaires aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barbet Holding S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2009059975/28.

(090069732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Arcavest Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 66.711.

In the year two thousand and nine, on the tenth of April.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ARCAVEST S.A., with its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B133.743, acting in its capacity as sole partner of the company ARCAVEST PROJECT S.à r.l., having its registered office at L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B66.711, incorporated by a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on October 13, 1998, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 922 on December 21, 1998, modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, dated on May 27, 2008, published in the said Memorial C, number 1589 on June 27, 2008, ("the Company")

duly represented by Maître Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing professionally at L-2014 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse,

by virtue of a proxy given under private seal dated March 19, 2009,

which after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by Mrs. Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Cyrille TERES, lawyer, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing at Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the list, which, having been signed by the duly authorized representative of the member, by the board and the notary, will remain attached to the present minutes:

The chairman declares and requests the notary to state:

I.- According to the attendance list, the member representing the full amount of the corporate capital of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euro) is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg to L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fosse;

2.- Modification of the article 5 of the statutes;

3.- Any other business.

The meeting of the member having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to transfer the registered office of the Company from L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg to L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fosse.

Second resolution

Following the first resolution, the sole partner resolved to modify the article 5 of the statutes like follows:

" **Art. 5.** The registered office shall be in Esch-sur-Alzette.

The corporation may open branches in other countries. It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 780,-(seven hundred eighty euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, of whom known to the notary by surname, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

ARCAVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133.743, agissant en sa qualité d'associée unique de la société ARCAVEST PROJECT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B66.711, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 13 octobre 1998, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 922 du 21 décembre 1998, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 27 mai 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 1589 du 27 juin 2008 (la "Société"),

dûment représentée par Maître Esbelta DE FREITAS, avocate, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 19 mars 2009, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'assemblée est présidée par Esbelta DE FREITAS, avocate, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Cyrille TERES, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Emmanuel REVEILLAUD, avocat, résidant à Luxembourg.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé par l'associée unique, par les membres du bureau et le notaire, restera attachée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associée unique représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est valablement représentée à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable:

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de transférer le siège social de la Société de L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé;

2.- Modification de l'article 5 des statuts;

3.- Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-7241 Bereldange, 204, Route de Luxembourg à L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent transfert de siège, est estimé approximativement à la somme de EUR 780,- (sept cent quatre-vingts euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en une langue connue de la comparante, connue du notaire par ses prénoms, noms, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, TERES, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2009. REM 2009 / 537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009059640/218/118.

(090069739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Elia Peintures et Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 47, Z.A. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 80.135.

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1) Adrian MÖRSCH, Malermeister, wohnhaft zu D-54441 Kastel/Stadt, Matthias Rommelfanger Straße 22.

Eigentümer von eintausend dreihundertachtzig (1.380) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELIA PEINTURES ET CONSTRUCTIONS SARL, vorher: (ELIA PEINTURES SARL), mit Sitz zu L-5691 Ellange, 47, Z.A.E. Triangle Vert, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B80.135, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Jean-Paul HENCKS aus Luxemburg, am 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 665 vom 23. August 2001, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Jean-Paul HENCKS aus Luxemburg am 23. August 2002, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 1560 vom 30. Oktober 2002, abgeändert gemäss Urkunde vor Notar Alphonse LENTZ aus Remich vom 16. September 2004, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 1242 vom 3. Dezember 2004, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Martine SCHAEFFER aus Remich vom 2. März 2007, veröffentlicht im genannten Memorial, Nummer 1640 vom 3. August 2007, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf vom 17. Oktober 2007, veröffentlicht im genannten Memorial, Nummer 2969 vom 20. Dezember 2007, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf vom 6. November 2008, veröffentlicht im genannten Memorial, Nummer 2857 vom 28. November 2008.

2) Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, Kauffrau, wohnhaft zu D-54441 Kastel/Stadt, Matthias Rommelfanger Straße 22,

Eigentümerin von eintausend dreihundertachtzig (1.380) Anteilen der vorgenannten Gesellschaft ELIA PEINTURES ET CONSTRUCTIONS SARL.

- Der Komparent Adrian MÖRSCH, vorgeannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Sven Benjamin MÖRSCH, Diplom Bauingenieur, wohnhaft zu D-54441 Taben-Rodt, 23, Am Rodter Fels, hier anwesend und dies annehmend, eintausend dreihundertachtzig (1.380) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von vierunddreissigtausend fünfhundert Euro (34.500.- EUR).

- Die Komparentin Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, vorgeannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Sven Benjamin MÖRSCH, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, fünfhundert zweiundfünfzig (552) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von dreizehntausend achthundert Euro (13.800.- EUR).

- Die Komparentin Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, vorgeannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Dominik MÖRSCH, Student, wohnhaft zu D-54441 Kastel/Stadt, Matthias Rommel-

fangen Straße 22, hier anwesend und dies annehmend, achthundert achtundzwanzig (828) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von zwanzigtausend siebenhundert Euro (20.700.- EUR).

Die Zessionare werden Eigentümer der ihnen abgetretenen Anteile und haben Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihnen abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Die Zessionare werden in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Die Zedanten bekennen von den Zessionaren die hiervoor stipulierte Verkaufspreise, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann treten gegenwärtiger Urkunde bei:

- Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer,

- Sven Benjamin MÖRSCH, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer,

um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen anzunehmen und sie entbinden die Zessionare von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklären sie daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich haben die Anteilhaber Sven Benjamin MÖRSCH und Dominik MÖRSCH, vorgenannt, in einer Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Sie geben ihr Einverständnis zu den hiervoor gemachten Abtretungen.

Zweiter Beschluß

Infolge dieser Abtretungen hat Artikel 6 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunundsechzigtausend Euro (69.000.- EUR) und ist in zweitausend siebenhundertsechzig (2.760) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25) eingeteilt.

Diese Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Sven Benjamin MÖRSCH, vorgenannt, eintausend neunhundert zweiunddreissig Anteile	1.932
- Dominik MÖRSCH, vorgenannt, achthundert achtundzwanzig Anteile	828
Total: Zweitausend siebenhundertsechzig Anteile	2.760

Diese Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von neunundsechzigtausend Euro (69.000.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht".

Dritter Beschluß

Heike Elisabeth MÖRSCH, geborene MÜLLER, vorgenannt, wird als administrativer Geschäftsführer abberufen und es wird ihr Entlastung erteilt.

Vierter Beschluß

Dominik MÖRSCH, vorgenannt, wird als administrativer Geschäftsführer genannt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. MÖRSCH, H.E. MÖRSCH, S.B. MÖRSCH, D. MÖRSCH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2009. REM 2009 / 594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 13 mai 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009059632/218/79.

(090069780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Locamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.487.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme luxembourgeoise "BELFILUX S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.185;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "LOCAMAR S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.487, a été constituée suivant acte reçu le 10 février 1998, publié au Mémorial C numéro 405 du 4 juin 1998.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, et ceci avec effet rétroactif à partir du 31 décembre 2008.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13262. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009060673/211/45.

(090070226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-deuxième (282.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 146.077.

— STATUTEN

Art. 1. Firma, Sitz

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-deuxième (282.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Umberg, Werner
Straße: Xantener Str. 10
Postleitzahl/Wohnort: 10707 Berlin
Geburtsdatum/Geburtsort: 30.03.43 / Kirchhellen
Beruf:

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche

in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009060624/114.

(090070484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Sigma Soft & Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SmartHome Technology S.à r.l.).**

Siège social: L-6831 Berbourg, 5, Steekaul.

R.C.S. Luxembourg B 129.412.

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Franck LAMBERT, employé privé, demeurant à L-6831 Berbourg, 5, Steekaul.

2.- Monsieur Philippe CRABIT, employé privé, demeurant à F-57000 Metz, 28, rue de la Marne, APPT 118.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SmartHome Technology S.à r.l., avec siège social à L-6831 Berbourg, 5, Steekaul, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.412 (NIN 2007 2430 183).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1721 du 14 août 2007.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (€ 125.-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Franck LAMBERT, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Philippe CRABIT, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Cession de parts sociales

Monsieur Philippe CRABIT cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cinquante (50) parts sociales pour le prix de quatre mille deux cent quarante et un Euros soixante et un Cents (€ 4.241,61.-) à Monsieur Franck LAMBERT, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Franck LAMBERT est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Monsieur Philippe CRABIT déclare avoir reçu de la part de Monsieur Franck LAMBERT le montant de quatre mille deux cent quarante et un Euros soixante et un Cents (€ 4.241,61.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Monsieur Philippe CRABIT et Monsieur Franck LAMBERT, agissant en leur qualité de gérants de la société SmartHome Technology S.à r.l., déclarent accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite Monsieur Franck LAMBERT, agissant en sa qualité d'associé unique de la société SmartHome Technology S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Sigma Soft & Consult S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de Sigma Soft & Consult S.à r.l..

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société aura pour objet le commerce de détail, ainsi que les activités de consultance et de développement de projets notamment technologiques pouvant impliquer la détention, la gestion, le développement, la vente ou la disposition de tous droits de propriété intellectuelle et en ce compris de manière non exhaustive, des brevets, des droits d'auteur et des marques.

La société aura pour objet également de réaliser des opérations de R&D (recherches et développement) en rapport avec les activités telles que décrites ci-dessus.

Plus généralement, la société pourra détenir, autoriser le droit d'utiliser ces droits de PI (propriété intellectuelle) et pourra sous-traiter la gestion et la mise en valeur de ces droits de PI.

La société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société pourra également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de tout autre manière.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Franck LAMBERT, employé privé, demeurant à L-6831 Berbourg, 5, Steekaul.

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Philippe CRABIT de son poste de gérant et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Franck LAMBERT est désormais nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LAMBERT, P. CRABIT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 mai 2009. Relation: ECH/2009/556. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009060675/201/76.

(090070384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

C2 S. à r l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.091.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Ottmar SCHOOFF, Architekt, geboren am 14. Juli 1962 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in D-66706 Perl, Im Gewännchen 26,

2. Frau Kristina NIEDERKORN-BOESEN, geborene NIEDERKORN, Bauingenieurin, geboren am 20. Juni 1973 in Saarburg (Deutschland), wohnhaft in D-66706 Perl-Besch, Gartenstrasse 12a.

Diese Kompargenten ersuchen den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die oben genannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "C2 S. à r. l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Betreuung eines Architektur- und Ingenieurbüros.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 4. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr O. SCHOOFF, vorbenannt	50
2. Frau K. NIEDERKORN-BOESEN, vorbenannt	50
TOTAL: Einhundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 5. Die Abtretung der Geschäftsanteile erfolgt gemäß den Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915.

Art. 6. Tod oder Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen und beliebig abberufen werden können.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 9. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 10. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 11. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1000.- EUR) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5445 Schengen, 1e, Waistrooss.

2) Zum technischen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt: Frau Kristina NIEDERKORN-BOESEN, vorbenannt.

Zum administrativen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt: Herr Ottmar SCHOOFF, vorbenannt.

3) Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube. Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. SCHOOFF, K. NIEDERKORN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 8 mai 2009. Relation: REM/2009/608. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 13. Mai 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009060664/8085/74.

(090070619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Frabosa Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 140.117.

L'an deux mille neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur José Luis RODRIGUEZ ANTA, employé administratif, demeurant à B-1200 Bruxelles, 28, avenue du Mistral, ici représenté par Madame Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 23 février 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Daniel PRIEM, demeurant à B-1070 Bruxelles, 174, Avenue d'Itterbeek, ici représenté par Madame Isabelle DESCHUYTTER, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 23 février 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation. Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur José Luis RODRIGUEZ ANTA, prédit, de cinquante parts sociales (50), et Monsieur Daniel PRIEM, prédit, de cinquante parts sociales (50), de la société à responsabilité limitée FRABOSA CONSULTING S.à r.l., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée originellement sous forme de société anonyme dénommée "Frabosa Consulting S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1894 en date du 1^{er} août 2008, dont les statuts ont été modifiés (forme juridique), suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2657 en date du 30 octobre 2008.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer à Doncols et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (1^{er} alinéa). Le siège social est établi à Doncols.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Deschuytter; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009. Relation: EAC/2009/2766. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009060679/203/50.

(090070434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Sensit Communications GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 15, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 118.331.

Im Jahre zweitausendneun, den fünften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1. Frau Brigitte Edith Else REICH, geborene GEILING, Kauffrau, geboren in Erfurt, (Bundesrepublik Deutschland), am 12. Juli 1947, wohnhaft D-60385 Frankfurt am Main, Habsburgerallee 112,

hier vertreten durch Herrn Jean ZEIMET, hiernach genannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2. Herr Jean ZEIMET, Wirtschaftsprüfer, geboren in Luxemburg, am 5. März 1953, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SENSIT COMMUNICATIONS GmbH", mit Sitz in L-6460 Echternach, 15, Place du Marché, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 118331, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1893 vom 9. Oktober 2006.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in einer Gesellschafterversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Bereitstellung von Dienstleistungen im Bereich des Marketings und der Medien, der Handel von Waren aller Art sowie die Bereitstellung von Dienstleistungen im Zusammenhang mit der Vermittlung der Teilnahme an staatlich erlaubten Gewinnspielen (z.B.: Euromillions) als Einzelspieler und/oder als Mitglied einer Spielgemeinschaft.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck die Bildung und Betreuung entsprechender Spielgemeinschaften, insbesondere für Personen, die außerhalb des Großherzogtums Luxemburg leben.

Die Gesellschaft kann andere Unternehmen gründen, erwerben und sich an anderen Unternehmen beteiligen, selbst wenn solche Beteiligungsunternehmen einen anderen Zweck verfolgen, und solche Unternehmen oder Beteiligungen an Unternehmen auch wieder veräußern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: ZEIMET - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009. Relation GRE/2009/1742. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009060678/231/56.

(090070425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

Extrait des résolutions du conseil d'administration des 21 avril 2008 et 22 juillet 2008

Le Conseil d'Administration de la société anonyme SKANDIA INVEST S.A., L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137.401, ci-après "la Société") a pris les décisions suivantes conformément aux articles 14 et 15 des statuts:

Monsieur Olivier Martinez, Directeur Commercial et Opérationnel, ayant comme adresse professionnelle F-92671 Courbevoie, Paris-La Défense 17 avenue de l'Arche, et;

Monsieur Xavier DAHAN, Directeur Risques et Conformité, ayant comme adresse professionnelle L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet;

Ont été nommés délégués à la gestion journalière de la Société sous l'appellation de gérants, avec effet au 22 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué conjointement aux deux gérants la gestion effective et quotidienne de la Société quand elle fournit des services de gestion de fortunes, des services de conseil en investissement, des services de courtage en instruments financiers, des services de commissionnaire, des services auxiliaires de conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, et la recherche en investissement et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion sous leur signature conjointe.

Monsieur Olivier Martinez dispose d'un pouvoir individuel de gestion journalière en ce qui concerne la succursale française de la Société.

Suit une traduction en langue anglaise:

Extract of the Board of Directors' resolutions dated 21st April 2008 and 22nd July 2008

The Board of the Directors of SKANDIA INVEST S.A., L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137.401, herein after "the Company" took the following decisions in accordance to the articles 14 et 15 of the articles of incorporation:

Mr Olivier MARTINEZ, Head of Business and Operations, having as professional address F-92671 Courbevoie, Paris-La Défense 17 avenue de l'Arche, and;

Mr Xavier DAHAN (Head of Risk and Compliance, having as professional address L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet;

Have been appointed delegated to the day-to-day business management of the Company as managers, with effect at July 22, 2008, for an unlimited duration of time.

For this purpose, the Board of Directors has delegated jointly to the both managers the effective daily management of the Company when its provides asset management services, investment advisory services, brokerage in financial instruments services, commission agent services, ancillary services in connection with the above-mentioned services of safekeeping and administration and financial instruments for client account and investment research, financial analysis or any other type of general recommendation, as well as the representation of the Company concerning this management under their joint signature.

Mr Olivier Martinez has an individual power of daily management concerning the French branch of the Company.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060078/534/47.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.365.

—
*Extrait des résolutions adoptées
par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 30 mars 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 30 mars 2009 qu'il a été décidé de réélire, jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2008, Deloitte S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société.

L'adresse professionnelle de Monsieur Peter CLUFF, gérant de la Société, qui était au 124, Sloane Street, Londres, a changé et est désormais la suivante:

132, Sloane Street,
SW1X 9AX Londres
Royaume-Uni

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009060049/21.

(090069985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

CI CEL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.379.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, the thirty-first day of March.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CI CEL Holdings I Ltd., a British Virgin Islands corporation organized and incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Maples Finance (BVI) Ltd., Kingston Chambers, P.O. Box 173, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered as a BVI Business Company under the number 1000259 (the Parent),

hereby represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 30th, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) existing under the name of CI CEL S.A., public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.379 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 24, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° - 1436 of December 22, 2005;

- the Company's capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by 775 Class A Shares, 775 Class B Shares, 775 Class C Shares, 775 Class D Shares, 775 Class E Shares, 775 Class F Shares, 775 Class G Shares, 775 Class H Shares, each share having a par value of five Euro (EUR 5), all subscribed and fully paid-up;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company besides those *vis-à-vis* the Parent have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CI CEL Holdings I Ltd., une société des Iles Vierges Britanniques organisée et constituée selon la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Maples Finance (BVI) Ltd., Kingston Chambers, P.O. Box 173, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Register du Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1000259 (la Société Mère),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2009.

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination CI CEL S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.379 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2005, publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° - 1436 du 22 décembre 2005;

- le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par 775 actions de classe A, 775 actions de classe B, 775 actions de classe C, 775 actions de classe D, 775 actions de classe E, 775 actions de classe F, 775 actions de classe G, 775 actions de classe H, chaque actions ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que les actifs et passifs connus de la Société sans compter que celles vis-à-vis de la Société Mère ont été arrangées ou entièrement fournies pour, que la Société Mère soit investie de tous les capitaux et par ceci expressément déclare qu'elle assurera et assumera toutes les actifs et passifs exceptionnels de la Société, en particulier celles cachées ou connues mais impayées et toutes inconnues jusqu'ici de ceux de la Société avant n'importe quel paiement à elle-même;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13256. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009060674/211/93.

(090070214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Société Civile Immobilière Elbert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 1.405.

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Pierre SCHNEIDERS, garagiste, né à Echternach, le 16 octobre 1964, demeurant à L-6450 Echternach, 17, route de Luxembourg.

2. Monsieur Jules SCHUMMER, maître-mécanicien, né à Junglinster, le 16 août 1945, demeurant à L-6136 Junglinster, 28, rue de la Montagne.

3. La société en commandite simple "GARAGE SCHNEIDERS S.à r.l. et Cie s.e.c.s.", établie et ayant son siège social à L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94084,

dûment représentée par son associé commandité, la société à responsabilité limitée GARAGE SCHNEIDERS S.à r.l.", avec siège social à L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Pierre SCHNEIDERS, préqualifié.

4. La société anonyme "FNP INVEST sa", établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, rue Hiel / Zone Industrielle Langwies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60772,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir Monsieur Norbert FRIOB, industriel, demeurant à Junglinster et Monsieur Arthur NILLES, industriel, demeurant à Junglinster.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile "Société Civile Immobilière ELBERT", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1405, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 1989 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 305 du 25 octobre 1989,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 214 du 14 mai 1991,

- en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 527 du 16 novembre 1992,

et que les statuts ont été modifiés en vertu d'une résolution prise par les associés en date du 2 octobre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 6 mai 2002.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

La société actuellement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (le "RCS") en tant qu'associée de la Société, savoir la société anonyme "Clément s.a.", ayant eu son siège social à L-6131 Junglinster, rue Hiehl (Zone Industrielle Langwies) et ayant été inscrite au RCS sous le numéro B 15973, a été scindée en deux sociétés nouvelles, savoir "CLEMENT S.A." et "CLEMENT BETTEMBOURG S.A.", cette scission a été documentée par acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 11 décembre 1997.

La nouvelle société "CLEMENT S.A.", issue de la scission, s'est vue attribuer par le biais du mécanisme de scission les deux mille neuf (2.009) parts sociales que l'ancienne "Clément s.a." détenait dans la Société.

Suite à un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 636 du 30 juin 2005, les actionnaires de "CLEMENT S.A." ont décidé de changer la dénomination sociale en "FNP INVEST sa".

Première résolution

Suite à cet exposé préliminaire, les associés décident de faire modifier l'inscription auprès du RCS de "Clément s.a." en "FNP INVEST sa" et de compléter en même temps les données manquantes des autres associés.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cent soixante huit mille euros (1.168.000,- EUR) divisé en quatre mille sept cent dix (4.710) parts sans dénomination de valeur nominale, réparties et détenues comme suit:

1) La société anonyme "FNP INVEST sa", établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, rue Hiel / Zone Industrielle Langwies, deux mille neuf parts,	2.009
2) La société en commandite simple "GARAGE SCHNEIDERS S.à r.l. et Cie s.e.c.s.", établie et ayant son siège social à L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg, mille trois cent quinze parts,	1.315
3) Monsieur Pierre SCHNEIDERS, garagiste, demeurant à L-6450 Echternach, 17, route de Luxembourg, six cent quatre-vingt-treize parts,	693
4) Monsieur Jules SCHUMMER, maître-mécanicien, demeurant à L-6136 Junglinster, 28, rue de la Montagne, six cent quatre-vingt-treize parts,	693
Total: quatre mille sept cent dix parts sociales,	4.710

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du conseil ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou plusieurs immeubles, à l'exclusion de toute autre activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques."

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Edy SCHNEIDERS de sa fonction de gérant statutaire et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre SCHNEIDERS, garagiste, né à Echternach, le 16 octobre 1964, demeurant à L-6450 Echternach, 17, route de Luxembourg, comme nouveau gérant statutaire et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts afin de donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société est administrée par un conseil de trois personnes. Sont nommés gérants Monsieur Arthur NILLES, Monsieur Pierre SCHNEIDERS et Monsieur Jules SCHUMMER."

Sixième résolution

Les associés décident de faire inscrire, respectivement compléter, les données relatives aux gérants et au siège social auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHNEIDERS - SCHUMMER - FRIOB - NILLES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1294. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009060684/231/102.

(090070834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

NHS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 24 mars 2009

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo DEL VECCHIO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giuseppe LA SORDA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Massimo DEL VECCHIO en qualité d'Administrateur de catégorie "A" et Président du Conseil d'Administration de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Société Anonyme

Agent Administratif

Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009060091/24.

(090070020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**MAST CONSULT, société à responsabilité limitée,
(anc. MAST CONSULT, société à responsabilité limitée, CONSULTANT EN MANUTENTION ET STOCKAGE).**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 26.743.

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen

Herrn Johannes WILHELM, Ökonom, wohnhaft in Ratsweinberg 8 a, D-01662 Meißen, Deutschland.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „MAST CONSULT, Société à responsabilité limitée CONSULTANT EN MANUTENTION ET STOCKAGE“, einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, rue Beatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg ist, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 26.743.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Marc ELTER, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Camille HELLINCKX, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 1987, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 6. Januar 1988 unter der Nummer 4 auf Seite 144 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 13. Dezember 2000, aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 16. Oktober 2001 unter der Nummer 885 auf Seite 42455 veröffentlicht wurde.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Johannes WILHELM überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtsens, je zwanzig (20) Anteile an besagter Gesellschaft an folgende fünf Personen:

1. Frau Erika Gabriele SOPPIT, geborene WILHELM, Ökonomin, geboren in Remscheid (Deutschland) am 12. Oktober 1953, wohnhaft in Kaiserwertherstraße 218, D-40474 Düsseldorf, vertreten auf Grund einer notariellen Vollmacht von Notar Dr. Ulrich TEMME mit Amtssitz in Düsseldorf, vom 15 November 2006, durch Frau Martha SOPPIT, wohnhaft in Kaiserwertherstraße 222, D-40474 Düsseldorf, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Düsseldorf am 1. April 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift sowie eine Kopie der notariellen Vollmacht bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr einregistriert zu werden.

2. Frau Margarete Ursula Maria BERGER, geborene WILHELM, Hausfrau, geboren in Remscheid (Deutschland) am 8. Januar 1967, wohnhaft in Schillerstrasse 21, D-42897 Remscheid (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Remscheid am 30. März 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr einregistriert zu werden.

3. Frau Ursula Susanne HAUSMANN, geborene WILHELM, geboren in Remscheid am 31. März 1955, Hausfrau, wohnhaft in Blumenstrasse 19, D-42477 Radevormwald (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Radevormwald am 30. März 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr einregistriert zu werden.

4. Frau Barbara Annette HÖFELER, geborene WILHELM, geboren in Remscheid am 21. Mai 1956, Sozialpädagogin, wohnhaft in Ruschenstrasse 10, D-45133 Essen (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Essen am 31. März 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit ihr einregistriert zu werden.

5. Frau Christiane Hildegard SCHMIDT-MODROW, geborene WILHELM, geboren in Remscheid, am 11. September 1958, Therapeutin, wohnhaft in Albert-Schmidt-Allee 24, D-42897 Remscheid (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Remscheid am 30. März 2009.

Diese fünf Personen vorgeannt unter 1. bis 5. , sind gegenwärtiger Urkunde beigetreten, hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorgeannt, auf Grund besagter Vollmachten, und erklären die vorgehende Anteilübertragung anzunehmen, ein jeder für die ihm zugeteilten zwanzig (20) Anteile, mit werden somit Eigentümer der ihnen übertragenden Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Desgleichen erklären vorgenannte Personen genaue Kenntnis der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Johannes WILHELM erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von den fünf neuen Anteilseignern den Betrag von je fünfhundert Euro (EUR 500,-), machend einen Preis von fünfundzwanzig Euro (25,-) je Anteil, erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Johannes WILHELM, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer besagter Gesellschaft erklärt die Anteilsabtretungen namens der Gesellschaft anzunehmen, mit Freistellung von der in dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegen.

Als dann haben sich die jetzigen sechs vorgenannten Personen, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der „MAST CONSULT, Société à responsabilité limitée CONSULTANT EN MANUTENTION ET STOCKAGE“, zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden.

1. Frau Erika Gabriele SOPPIT, geborene WILHELM, vertreten auf Grund einer notariellen Vollmacht von Notar Dr. Ulrich TEMME mit Amtssitz in Düsseldorf, durch Frau Martha SOPPIT, vorgenannt, ist hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Düsseldorf am 1. April 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift sowie eine Kopie der notariellen Vollmacht bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

2. Frau Margarete Ursula Maria BERGER, geborene WILHELM, ist hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Remscheid am 30. März 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

3. Frau Ursula Susanne HAUSMANN, geborene WILHELM, ist hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Radevormwald am 30. März 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

4. Frau Barbara Annette HÖFELER, geborene WILHELM, ist hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Essen am 31. März 2009.

Vorgenannte Vollmacht unter Privatschrift bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit ihr einregistriert zu werden.

5. Frau Christiane Hildegard SCHMIDT-MODROW, ist hier vertreten durch Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift aufgestellt in Remscheid am 30. März 2009.

6. Herrn Johannes WILHELM, vorbenannt.

Die Erschienenen, vertreten wie Vorgangs erwähnt, haben sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) namentlich fünfhundert (500) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), die in ihrer Gesamtheit von den hier ordnungsgemäß vertretenen Gesellschaftern gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Sodann fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von siebenundvierzigtausend fünfhundert Euro (EUR 47.500,-) auf insgesamt sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) zu erhöhen und zum diesem Zwecke insgesamt eintausend neunhundert (1900) neue gleichwertige Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auszugeben.

Zweiter Beschluss

Herrn Johannes WILHELM beschließt ausdrücklich auf sein Vorzugsrecht auf Zuteilung der neuen Anteile zu verzichten.

Die Gesellschafter beschließen sodann, folgende Zeichnung durch die übrigen Gesellschafter anzunehmen und entsprechend zu registrieren.

Zeichnung - Einzahlung

Die übrigen fünf Gesellschafter erklären hiermit die eintausend neunhundert (1900) neuen gleichwertige Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu zeichnen, dass heißt ein jeder dreihundertachtzig (380) Anteile, und diese vollständig in bar einzuzahlen,

so dass der Betrag in Höhe von siebenundvierzigtausend fünfhundert Euro (EUR 47.500,-) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

Dritter Beschluss

Um den hiervor genannten Beschlüssen Rechnung zu tragen beschließen die Gesellschafter die folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages, welcher nun folgenden Wortlaut erhält:

„ **Art. 1.** Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "MAST CONSULT, société à responsabilité limitée" an.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung und das Erbringen von Dienstleistungen an Unternehmen betreffend ihre interne Aufstellung, Logistik und Marketing, sowohl auf nationaler wie internationaler Ebene.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt SECHZIGTAUSEND EURO (60.000,- €) und ist in ZWEITAUSEND VIERHUNDERT (2400) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (25,- €) eingeteilt.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile, im Verhältnis der jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile, frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall besitzen die anderen Gesellschafter im Verhältnis der von Ihnen gehaltenen Anteile ein Vorkaufsrecht.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt, denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nichtgesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, der Wert eines Gesellschaftsanteil nach dem Stuttgarter Verfahren, so wie es das Gesetz und die diesbezügliche Rechtssprechung der Bundesrepublik Deutschland am Tage der Unterzeichnung gegenwärtiger Gründungsurkunde festhalten, festgelegt.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den jetzigen wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig (51%) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt.

Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie vorstehend beschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis sechs sind anwendbar.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 11. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 12. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 13. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Die Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführen erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss, und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Komparanten auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise eintausendsiebenhundert euro.

WORUEBER PROTOKOLL, in Münsbach, an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Parteien vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: Johannes Wilhelm, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie - Zwecks Veröffentlichung im au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. April 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009060696/9127/200.

(090070186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

ABC Instal Société S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4797 Linger, 52, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 141.919.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009060501/9.

(090071088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Nissanstrasse S.à r.l.).**

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.549.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of January.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Fundco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.686,

hereby represented by Mrs. Fatiha Wagner, legal officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of MGM 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.549, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 June 2006 under the denomination HBI Nissanstrasse S.à r.l., published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1663 dated 2 September 2006 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 30 April 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1465 dated 13 June 2008, in particular the Company's denomination has been changed from HBI Nissanstrasse S.à r.l. into MGM 1 S.à r.l.

IV. The Company's Articles have further been amended, in particular (i) the capital has been increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 26 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2078 dated 27 August 2008, (ii) the capital has been increased from thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) to fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 7 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2846 dated 27 November 2008, and (iii) the capital has been increased from fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) to fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 12 August 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3008 dated 23 December 2008 and (iv) the capital has been increased from fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500.-) to sixteen thousand five hundred euro (EUR 16,500.-) pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 28 November 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred euro (EUR 16,500.-) represented by three hundred thirty (330) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each to seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by three hundred fifty (350) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each;

2. To issue, with a total share premium of two hundred fifty-two thousand eight hundred forty-one euro (EUR 252,841.-), twenty (20) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription of twenty (20) newly issued shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each by German Retail Fundco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.686 ("German Retail Fundco") by a contribution in cash with payment of a total share premium of two hundred fifty-two thousand eight hundred forty-one euro (EUR 252,841.-) and to allocate such shares to German Retail Fundco;

4. To amend the first sentence of article 5.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred euro (EUR 16,500.-) represented by three hundred thirty (330) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each to seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by three hundred fifty (350) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue, with a total share premium of two hundred fifty-two thousand eight hundred forty-one euro (EUR 252,841.-), twenty (20) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared, Mrs. Fatiha Wagner, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of German Retail Fundco S.à r.l., prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of German Retail Fundco S.à r.l., prenamed, to twenty (20) newly issued shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one thousand euro (EUR 1,000.-) with payment of a total share premium of two hundred fifty-two thousand eight hundred forty-one euro (EUR 252,841.-) the total amount being paid by German Retail Fundco S.à r.l. amounting to two hundred fifty-three thousand eight hundred forty-one euro (EUR 253,841.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two hundred fifty-three thousand eight hundred forty-one euro (EUR 253,841.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend the first sentence of article 5.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-), represented by three hundred fifty (350) shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the ((Shares)),"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Fundco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.686,

ici représentée par Madame Fatiha Wagner, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est la seule associée de MGM 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.549, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, en date du 22 juin 2006 sous le nom de HBI Nissanstrasse S.à r.l., publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1663 le 2 septembre 2006 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, le 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1465 du 13 juin 2008, en particulier le nom de la Société a été changé de HBI Nissanstrasse S. à r.l. en MGM 1 S.à r.l.

IV. Les Statuts ont à nouveau été modifiés, en particulier (i) le capital social a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, le 26 juin 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2078 du 27 août 2008, (ii) le capital social a été augmenté de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, le 7 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2846 du 27 novembre 2008 et (iii) le capital social a été augmenté de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-) à quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 août 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3008 du 23 décembre 2008 et (iv) le capital social a été augmenté de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) à seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) en vertu d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, le 28 novembre 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune;

2. Emission, avec une prime d'émission totale de deux cent cinquante-deux mille huit cent quarante-et-un euros (EUR 252.841,-), de vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de vingt (20) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune par German Retail Fundco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.686 ("German Retail Fundco"), par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de deux cent cinquante-deux mille huit cent quarante-et-un euros (EUR 252.841,-), et allocation de ces parts sociales à German Retail Fundco;

4. Modification de la première phrase de l'article 5.1 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) représenté par trois cent trente (330) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de deux cent cinquante-deux mille huit cent quarante-et-un euros (EUR 252.841,-), vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite a comparu Madame Fatiha Wagner, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de German Retail Fundco, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de German Retail Fundco, susmentionnée, à vingt (20) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille euros (EUR 1.000,-) avec paiement d'une

prime d'émission totale de deux cent cinquante-deux mille huit cent quarante-et-un euros (EUR 252.841,-), le montant total payé par German Retail Fundco s'élevant à deux cent cinquante-trois mille huit cent quarante-et-un euros (EUR 253.841,-).

La comparante déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de deux cent cinquante-trois mille huit cent quarante-et-un euros (EUR 253.841,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier la première phrase de l'article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même personne, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fatiha Wagner, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 21 janvier 2009. LAC / 2009 / 2250. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009060697/202/193.

(090070272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

H.N.L. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.789.

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Monsieur Michel LAMY, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1946 à Caen (France), demeurant à F-78000 Versailles, France, 12, avenue Douglas Haig, et

2. Monsieur Hubert LAMY, administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1944 à Saint Saturnin sur Loire (France), demeurant à F-92100 Boulogne, France, 5, rue Gambetta,

tous deux ici représentés par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Aurélien LE RET, prénommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de H.N.L. Investments S.à r.l., ci-après dénommée la "Société", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 143789, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2008, acte publié au Mémorial C numéro 149 du 22 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 30 décembre 2008, acte publié au Mémorial C numéro 291 du 10 février 2009, et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'article 12. des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration."

Deuxième résolution

Les mandats de Monsieur Michel LAMY et de Monsieur Hubert LAMY comme gérant pour une durée indéterminée sont confirmés et la catégorie A est attribuée à ces derniers.

Troisième résolution

Les mandats de Monsieur Eric MAGRINI, Monsieur Philippe TOUSSAINT et de Monsieur Xavier SOULARD comme gérant pour une durée indéterminée sont confirmés et la catégorie B est attribuée à ces derniers.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009. Relation GRE/2009/1733. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009060685/231/66.

(090070621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

"1" Hotels & Residences International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.375.

En date du 27 avril 2009, l'associé "1" Hotels & Residences International, S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à transféré la totalité de ses 500 parts à SH Group Global Licensing, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- SH Group Global Licensing, S.à r.l., avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059987/15.

(090069516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Mountain View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.624.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg.

"the proxy"

acting as a special proxy of acting as a special proxy of Midmar Trading Ltd, organisation number HE 138038, incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Kapodistria Street, 82, CY 3032 Limassol, Cyprus

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Mountain View S.A.", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 101.624, has been incorporated by deed enacted on the 7th of June 2004, published in the Mémorial C number 904 of the 9 September 2004.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme " Mountain View S.A." amounts currently to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of " Mountain View S.A."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Melle Fiona Finnegan demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Midmar Trading Ltd, enregistrée sous le numéro HE 138038, incorporée sous la législation du Chypre, avec le siège social au 29 Theklas Lyssioti, PC 3030 Limassol, Chypre.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Mountain View S.A.", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 101.624, a été constituée suivant acte reçu le 7 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 904 du 9 septembre 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Mountain View S.A." prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représentés par mille Euros (1.000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société " Mountain View S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2009. Relation: LAC/2009/15459. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009060698/211/83.

(090070220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Dreadnought Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.179.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 avril 2009

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 121 Avenue de Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte des démissions de Messieurs Christophe DAVEZAC et Daniel ADAM de leur mandat de Gérant de classe A à compter du 20 avril 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme comme Gérant de classe A, avec effet au 20 avril 2009, pour une durée indéterminée Monsieur Mathieu VILLAUME, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, (Grand-Duché du Luxembourg).

51596

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transformer la classe du mandat de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint Avoild (France), résidant professionnellement au 3 rue Goethe L-1637 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) de la classe B à la classe A, à compter du 20 avril 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009060261/26.

(090069729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.888.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12/03/2009*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} février 2008.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Francesco MOLARO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

et

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STANDARD KAY S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009060051/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Hinton International Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 37.820.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 4 mai 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD., 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 25 mars 2009, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2015.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 25 mars 2009, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue

des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2015.

Bertrange, le 4 mai 2009.

Pour HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A,
PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009060272/29.

(090070175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of March
Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Denis REGRAIN, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of AmTrust International Insurance Limited, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at, Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by virtue of a proxy given on March 19th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declared that:

- AMTRUST CAPTIVE HOLDINGS LIMITED is a private limited liability company, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, registered with the Company and Trade Register under number B 142.739, incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on October 24th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 on November 18th, 2008,

- he recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following resolutions:

The appearing proxyholder then requested the undersigned notary to enact the following resolutions of the sole shareholder in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The sole Shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of USD 13,980,000.- (thirteen million nine hundred eighty thousand United States Dollars) so to raise it from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) to USD 14,000,000.- (fourteen million United States Dollars) by creating an issuing 139,800 (one hundred thirty nine thousand eight hundred) new corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each all subscribed by the sole shareholder.

All the 139,800 (one hundred thirty nine thousand eight hundred) new corporate units have been fully paid in by the subscriber so that the amount of USD 13,980,000.- (thirteen million nine hundred eighty thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed

Second resolution

The Sole Shareholder decides consequently to amend the first paragraph article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed Corporate capital is set at USD 14,000,000.- (fourteen million United States Dollars) represented by 140,000 (one hundred forty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 4,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Denis REGRAIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire de

AmTrust International Insurance Limited, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at, Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée en vertu d'une procuration datée du 19 mars 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Associée Unique, représentée comme dit-est, a déclaré au notaire instrumentant que:

- La société à responsabilité limitée AMTRUST CAPTIVE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, constituée sous le nom de Imagine Captive Holdings Limited suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2785, du 18 novembre 2008

L'associée unique, agissant comme ci-avant, reconnaît être pleinement informé des résolutions à prendre ci-après:

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises par l'Associé Unique conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de 13.980.000,- USD (treize millions neuf cent quatre-vingts mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000,- USD (vingt mille Dollars américains) à un montant de 14.000.000,- USD (quatorze millions de Dollars américains) par la création et l'émission de 139.800 (cent trente-neuf mille huit cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune toutes souscrites par l'Associée Unique

Toutes les 139.800 (cent trente-neuf mille huit cents) nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de 13.980.000,- USD (treize millions neuf cent quatre-vingts mille Dollars américains) est à la disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée Unique décide de changer en conséquence de ce qui précède le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 14.000.000,- USD (quatorze millions de Dollars américains) représenté par 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 4.700,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.REGRAIN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12708. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060686/206/100.

(090070554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg C 68.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2009 il a été décidé que les mandats de gérant des personnes suivantes ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Bob Lowe
- Monsieur Mukesh Butani
- Monsieur Ricardo Gomez

Il résulte également de ladite assemblée que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 6 mars 2009 jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Manuel Candal, né le 19 octobre 1965 à Pontevedra (Espagne), ayant son adresse professionnelle à Calle San Luis, Edificio Papatuo, apt. 4-E, El Cafetal, Caracas (Venezuela).
- Monsieur David Pert, né le 11 mars 1952 à Dundee (Scotland), ayant son adresse professionnelle au 10th Floor, One Canada Square, Canary Wharf, E14 5AA Londres (Royaume-Uni)
- Monsieur Veerinderjeet Singh, né le 24 août 1956 à Kuala Lumpur (Malaisie), ayant son adresse professionnelle à la Suite 13A.05, niveau 13A, Wisma Goldhill, 67 Jalan Chulan, 50200 Kuala Lumpur (Malaisie).

A partir du 18 février 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Mukesh Butani (2011)
- Manuel Candal (2012)
- Frédéric Donnedieu de Vabres (2010)
- Ricardo Gomez (2011)
- Bob Lowe (2011)
- David Pert (2012)
- Veerinderjeet Singh (2012)
- Alex Sulkowski (2010)
- Dennis Xu Zhonghua (2010)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 30 avril 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009060282/39.

(090069843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Moselle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.734.

—
Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Michael John Hughes avec effet au 16 février 2009, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant A avec effet au 16 mars 2009 et pour une durée indéterminée Monsieur Anthony Robert Buckley, né le 11 août 1971 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 10, Exchange Square, Primrose Street, GB-EC2A 2BY, Londres, Royaume-Uni.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant A:

- Monsieur Martin Towns, né le 14 février 1980 à Dundee, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle au 10, Exchange Square, Primrose Street, Londres, GB-EC2A2BY, Royaume-Uni;
- Monsieur Anthony Robert Buckley, né le 11 août 1971 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 10, Exchange Square, Primrose Street, Londres, GB-EC2A 2BY, Royaume-Uni;

Gérant B:

- Monsieur Frank W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à La Hague, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moselle Properties S.à r.l.

Wim Rits

Gérant B

Référence de publication: 2009059972/29.

(090069758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Kompass Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 76.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060378/10.

(090070731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Lux-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.202.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 avril 2009

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, né le 28 octobre 1974 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur et président;

Andrea Castaldo, employé privé, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (NA) (Italie), demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A. 5 rue Jean Monnet L - 2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque domiciliataire

Référence de publication: 2009058289/26.

(090067700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.
